



Expertise refusée car moteur démonté

Par **Provençale**, le **15/12/2020** à **05:55**

Bonjour,

Suite à une réparation mal exécutée, mon véhicule est à nouveau tombé en panne. Pour diagnostiquer cette panne, mon garagiste a dû démonter le moteur, ce qui lui a permis de confirmer que c'est bien l'éclatement de la courroie changée par le précédent garagiste qui a provoqué la destruction du moteur.

Or, je viens de recevoir un courrier de l'expert venu sur place il y a quelques jours, m'informant que le moteur ayant été déposé et démonté, mon dossier est clôturé en l'état.

Mais sans ce diagnostic préalable du garage, comment aurais-je pu savoir que la panne avait directement un rapport avec la précédente réparation et engager les démarches nécessaires, dont cette demande d'expertise qui m'a d'ailleurs été demandée par le précédent réparateur ?

Pourriez-vous me donner votre avis ? Merci beaucoup